VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219505856-20240729-2024-200-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2024

NUMERO : 2024-200

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n°2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Vu la décision municipale n°2023-323, notifiée et reçue en sous-préfecture le 23 novembre 2023, pour la conclusion du marché de travaux de dépose de la clôture existante puis travaux d'installation d'une nouvelle clôture avec bavolets y compris trois portails double vantaux et d'un portillon pour la sécurisation du centre sportif Nelson Mandela pour un montant global et forfaitaire de base de 1 038 645,10 € HT, sur une durée de 12 mois maximum à compter de la notification de l'ordre de service,

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 dans le but d'ajouter une prestation supplémentaire relative à la fourniture et à la pose d'un portail électrique coulissant côté des tribunes du rugby rue Pierre Koenig,

Considérant l'augmentation du marché de 3,46% du montant initial dans le cadre de l'avenant 1,

DECIDE

Article 1 : De conclure l'avenant n°1 avec la société EVEN, localisée au 3 rue de Galois à MAUREPAS (78310) – SIRET 328 583 364 00026, pour l'ajout d'une prestation supplémentaire.

Article 2 : Le montant de l'avenant 1 est de 35 909,00 € HT.

Article 3 : Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 29 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation,
La Conseillère Municipale,
Chargée des Marchés Publics.

MAIRIE DE SARCELLES 95 (Val d'Oise) 96

Maïmouna CAMARA